



Appui à la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et au lancement de ses activités

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n°: 03/07	Date de la réunion: le 07 Mars 2007
Point n°: 3	Projet: BDI/C/1
Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: 05 Mars 2007
De : Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre	Contact: B.P 6518 Tel :(+257) 22246924 Fax : (+257) 22218201 Mail:solidaritegenre@yahoo.fr
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage	Contact: +25722223423 E/ mail :nahaado@yahoo.fr
<input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Projet existant <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Projet <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)
Intitulé du Projet : Appui à la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et au lancement de ses activités	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Projet proposé: USD 400.000	
Montant des charges indirectes demandé: (7%)	

Formulaire de Présentation du Projet

1. Historique

Malgré les efforts et certains progrès dans le domaine des Droits de l'Homme au Burundi, la situation reste préoccupante. Maintenant que le pays sort du conflit et dans le cadre du soutien au renforcement de l'état de droit, il est plus que jamais, nécessaire de créer les Institutions Nationales indépendantes de promotion et de protection des Droits de l'Homme, complémentaires aux institutions issues d'élections démocratiques, afin d'assurer la protection et le respect des droits de l'Homme au Burundi, condition *sine qua non* pour asseoir une paix durable.

Basé sur les expériences d'autres pays, le Gouvernement s'est engagé dans le processus de mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'Homme ce qui se révèle être la voie privilégiée pour combler les légitimes attentes des populations de vivre un Etat de droit respectueux des droits de l'Homme et des principes de justice. En date du 4 mai 2006, le conseil des ministres a décidé de faire de la création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) une des priorités du Burundi. Cette décision est dictée par le souci de concrétiser la mise en œuvre du contenu du programme prioritaire sur la Gouvernance et la Relance du Développement Socio-économique : 2005-2010 et du Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP).

2. Raison d'être du Projet

Le projet concerne un appui à la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Il comprend plusieurs étapes dont les activités de réflexions sous forme de séminaires régionaux et de validation des recommandations, d'élaboration d'un avant projet de loi devant régir la composition et le fonctionnement de la CNIDH, son adoption par le Parlement, la désignation des commissaires devant siéger au sein de cette institution. Par ailleurs, en vue de rendre cette institution opérationnelle, il est prévu la formation des membres sur les normes régionaux et internationaux des droits de l'Homme, la formation aux techniques d'enquêtes et d'investigation en matière des droits de l'Homme ainsi que les tournées de sensibilisation des populations sur le mandat de la Commission et les modalités de sa saisine et la saisine effective des cas nécessitant.

La commission aura dans ses attributions la promotion et la protection des droits de l'Homme. Cette institution de part sa contribution au règlement des cas de violation des droits de l'Homme aura un impact réel sur la consolidation de la paix au Burundi.

3. Evaluation technique des propositions par l'Equipe d'experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants:

<i>Critères absolus pour l'acceptation du projet</i>		
(1)	Le Projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> *
(2)	Le Projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(3)	Le Projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(4)	Le Projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(5)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(6)	Les risques liés à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(7)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

<i>Critères additionnels pour l'examen du projet</i>		
(8)	Le Projet cible ou implique des bénéficiaires sur qui la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(9)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(10)	Le Projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(11)	Les structures gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(12)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du Projet.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(13)	Le Projet prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(14)	Le Projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(15)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

* 1. Peu, 2. Partiellement, 3. Complètement

Capacité de mise en œuvre du Projet

	2007	2008
Engagements estimés (\$)	300,000	100,000
Décaissements estimés (\$)	255,000	145,000

Projet approuvé par le Ministère responsable

___ Le 28 février 2007 ___ (date)

4. Examen administratif par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Justification du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
|
 | | |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel uniquement) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur:

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur un an*

La CNIDH sera mise en place dans les 12 mois à condition que la loi soit promulguée dans les délais tel que définis au niveau du Chronogramme

- Frais de soutien indirect des agences*

Frais de Gestion 7%

- Examen général de la présentation du Projet*

Recommandations

Nous recommandons que le Projet soit approuvé.

5. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

- Approuvé pour un budget total de USD 400.000
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
- Reporté
- Rejeté

Motif/Remarques

**S.E. Monsieur le Représentant Exécutif
du Secrétaire Général
Youssef Mahmoud**

**S.E. Monsieur l'Ambassadeur
Antoine Baza**

**CoPrésident du Comité de Pilotage
Conjoint**

**CoPrésident du Comité de Pilotage
Conjoint**

6. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies - PNUD, PNUD - agences participantes des Nations Unies ; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)

Coordonnateur exécutif du Bureau MDTF, NEW YORK

.....
Signature

.....
Date



**FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA
PAIX AU BURUNDI
COUVERTURE DU DOCUMENT DU PROJET**

Entité(s) des Nations Unies participante(s) : BINUB/OHCHR	Ministère : Ministère de la Solidarité Nationale des Droits de la Personne Humaine et du Genre
Directeur du Projet Nom : Marcel NOBERA Adresse : Chef de Cabinet du Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre B.P : 6518 Bujumbura Téléphone : +257 79 945897 E-mail :solidaritegenre@yahoo.fr noberam@cbinf.com	Président du groupe d'experts Nom : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe Nahayo Adresse : B.P 1840, Bujumbura Téléphone : +25722223423 E-mail :nahaado@yahoo.fr
Titre du Projet : Appui à la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et au lancement de ses activités Numéro du Projet : BDI/C/ 1	Lieu du Projet : Burundi

Description du Projet :

Malgré la fin du conflit armé ainsi que les efforts et certains progrès dans le domaine des Droits de l'Homme, la situation reste préoccupante. Le projet concerne un appui à la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH). Il comprend plusieurs étapes dont les activités de réflexion sous forme de séminaires régionaux et de validation des recommandations, d'élaboration d'un avant projet de loi devant régir la composition et le fonctionnement de la CNIDH, son adoption par le Parlement, la désignation des commissaires devant siéger au sein de cette institution. Par ailleurs, en vue de rendre cette institution opérationnelle, il est prévu la formation des membres sur les normes régionaux et internationaux des droits de l'Homme, la formation aux techniques d'enquêtes et d'investigation en matière des droits de l'Homme ainsi que les tournées de sensibilisation des populations sur le mandat de la Commission et les modalités de sa saisine.

La commission aura dans ses attributions la promotion et la protection des droits de l'Homme. Par ses activités d'éducation, d'observation, par ses avis et recommandations, cette institution contribuera à sensibiliser le Gouvernement sur sa responsabilité en matière de respect des droits de l'Homme. Cette institution de part sa contribution au règlement des cas de violation des droits de l'Homme aura un impact réel sur la consolidation de la paix au Burundi.

Coût total du Projet : 400.000 dollars US
Fonds de Consolidation de la Paix : 400.000 dollars US

Contribution du Gouvernement : frais de fonctionnement : bâtiments, salaires et indemnités des commissaires et du personnel, eau, électricité, téléphone, ...

Autres : Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (Genève) : 35.812 \$US
PNUD : 20.000 \$US

Total : 455.812 \$US

Durée du Projet : 12 mois

Objectif Global :

Contribuer à lutter contre les violations des droits de l'Homme, à combattre l'impunité et promouvoir la culture de la paix.

Objectifs Spécifiques :

- Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux
- La population et autres institutions sont sensibilisées sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH
- La population préparée à saisir la CNIDH et à collaborer avec elle dans l'exécution de sa mission

Activités essentielles :

- i. Elaboration d'un chronogramme sur le processus de mise en place de la CNIDH par le Gouvernement et ses partenaires ;
- ii. Ateliers de réflexion au niveau national et régional entre les parlementaires, la société civile, les medias et autres groupes cibles sur la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme,
- iii. Préparation des instruments législatifs mettant en place la CNIDH ;
- iv. Plaidoyer en faveur de l'adoption de la loi de création de la CNIDH ;
- v. Installation, équipement de la Commission et formation des membres

Date d'examen par le groupe d'experts ____ **Le 03 Mars 2007** ____

Date d'Approbation par le comité de Pilotage __ **Le 07 Mars 2007** __

Nom/Titre

Signature

Date

Marcel NOBERA

**Chef de Cabinet du Ministre de la
Solidarité Nationale, des Droits de la
Personne Humaine et du Genre**

Monsieur Ismaël A. Diallo

**Représentant du Haut Commissaire aux
Droits de l'Homme au Burundi.**